

Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle

RAPPORT AU 31 DÉCEMBRE 2025

Le présent rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité de Scott en renseignant les citoyens sur des situations exceptionnelles survenues durant l'année en lien avec l'application des mesures prévues à son règlement de gestion contractuelle. La période visée par le présent rapport est du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

1. Règlement sur la gestion contractuelle

Le règlement de gestion contractuelle 414 est en vigueur depuis le 5 novembre 2018. Celui-ci a été modifié par les règlements 440-2021 et 499-2024. Aucune modification n'y a été apportée depuis.

2. Respect des mesures décrites au règlement

2.1 Mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres.

Aucune situation à dénoncer

2.2 Mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyistes adopté en vertu de cette Loi.

Aucune situation à dénoncer

2.3 Mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption.

Aucune situation à dénoncer

2.4 Mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflit d'intérêts.

Aucune situation à dénoncer

2.5 Mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumission et de la gestion du contrat qui en résulte.

Aucune situation à dénoncer

2.6 Mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.

Aucune situation à dénoncer

- 2.7 Mesures pour favoriser la rotation des éventuels contractants, à l'égard des contrats qui comportent une dépense supérieure à 25 000 \$ et inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées dans le RGC.

Aucune situation à dénoncer

- 2.8 Mesures favorisant l'achat québécois ou, autrement, canadien.

Aucune situation à dénoncer

3. Liste des contrats publics annulé

Aucun appel d'offre n'a été annulé

4. Liste des contrats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$

La Municipalité de Scott publie sur son site internet la liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$. Cette liste au 31 décembre 2025 se retrouve à l'annexe 1 du présent rapport.

Conformément à la Loi, cette liste est également publiée sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) approuvé par le gouvernement du Québec.

Les différents contrats de l'année 2025 ont été octroyés selon les façons suivantes:

- Pour les contrats comportant une dépense d'au moins 25 000\$, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public, ils ont été conclus par le biais d'appel d'offres sur invitation.
- Aucun contrat supérieur au seuil obligeant l'appel d'offres publics n'a été conclus durant l'année 2025.

Enfin, une majorité de ces dépenses sont considérés comme des dépenses incompressibles.

5. Conclusion

La Municipalité de Scott s'est assurée de maintenir à jour ses mécanismes de gestion contractuelle selon les normes juridiques et comptables évolutives, afin de remplir une offre de service efficace envers ses citoyens tout en respectant les règles de transparence et d'équité qui doivent s'appliquer à tout organisme public.

Toute l'équipe de la Municipalité de Scott, sous la supervision de la direction générale, fait preuve d'une constante vigilance et de rigueur dans tout le processus de gestion contractuelle.

Rapport déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 12 janvier 2026.

Nadia Bisson, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$, INCLUANT LES CONTRATS DE PLUS DE 2 000\$ ET TOTALISANT PLUS DE 25 000 \$ POUR UN MÊME CONTRACTANT

FOURNISSEUR	DESCRIPTIONS	TOTAL
ASPHALTE NICOLAS LACHANCE	Pavage 2 ^e Rue et 15 ^e Rue	27 760.67\$
BC2 GROUPE CONSEIL	Programme de résilience et adaptation face aux inondations	42 956.50\$
MARCEL BEDARD	Entretien ménager des locaux municipaux	42 505.75\$
FQM ASSURANCES	Assurances 2025	96 983.84\$
GIROUX ET LESSARD L'TEE	Réfection 10 ^e rue et trottoir rue du Pont	73 347.38\$
HYDRO-QUEBEC	Éclairage des infrastructures municipales et rues	120 160.55\$
KEMIRA	Produits chimiques	26 519.22\$
LACHANCE PARENT SOCIETE DE CPA	Honoraire rapports financiers	33 066.82\$
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	Service de la Sureté du Québec	273 368\$
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE	Quote-part, vélo route règlement 373-12-17, formation des pompiers, vidange des fosses septiques et enfouissement ordures ménagères	667 359.85\$
P.E. PAGEAU	Travaux 2 ^e rue	192 087.86\$
SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	Gros rebuts et encombrants, cueillette de feuilles mortes et des ordures ménagères	166 970.77\$
TETRA TECH QI	Études, plans et devis pour projets : trottoir 16 ^e Rue, prolongement 3 ^e Rue, ponceau rue Drouin, terrain de baseball, mises aux normes de la 2 ^e Rue, plan de gestions des actifs en eau, aménagement résilient, infrastructures au logement	217 317.35\$
RAYMOND CHABOT GRANT THORTON	Études socio-économique PRAFI	34 492.50\$
		2 014 897.06\$